

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme

2013/0025(COD) - 11/05/2015 - Recommandation déposée de la commission, 2e lecture

La commission des affaires économiques et monétaires et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont conjointement adopté la recommandation pour la deuxième lecture contenue dans le rapport de Krišjnis KARIŠ (PPE, LV) et Judith SARGENTINI (Verts/ALE, NL), relative à la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission

Les commissions parlementaires ont recommandé que le Parlement approuve la position du Conseil en première lecture sans y apporter d'amendements.